

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**14 SEPTEMBRE 2015**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                           |                      |
|---------------------------|----------------------|
| 1. Pauline Farrugia       | 4. Normand Jolicoeur |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5. Claude Villeneuve |
| 3.                        | 6. Alain Beaulieu    |

ABSENT(S) :

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Michael Page.

EST AUSSI PRÉSENT monsieur, Daniel Décary, directeur général et secrétaire trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport du maire et des conseillers
3. Concours «North Hatley, village fleuri» – Dévoilement des noms des gagnants et remise des prix
4. Période de questions portant sur un sujet à l'ordre du jour de la séance
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015

**CORRESPONDANCE**

6. Remise aux membres du conseil

**ADMINISTRATION**

7. Sûreté du Québec – Paiement de la facture sans les intérêts
8. Insalubrité morbide — Protocole de collaboration entre le Centre de santé et de Services sociaux de Memphrémagog et les municipalités de la MRC de Memphrémagog – Nomination d'un répondant
9. Légion royale canadienne succ. 242,United – Demande d'exemption de la taxe foncière

**URBANISME, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ**

10. Permis sujet à un PIIA – 330, chemin de la Rivière
11. Permis sujet à un PIIA – 4090, chemin Magog
12. Permis sujet à un PIIA – Lot 4 029 020, rue Rublee
13. Permis sujet à un PIIA – 4275, chemin Magog
14. Vérification des bornes incendie – Octroi de mandat à la firme Aqua Data
15. Autorisation de rendre accessibles à la MRC de Memphrémagog les données inscrites au portail GMR de Recyc-Québec

**INFRASTRUCTURES, VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**

16. Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées – Octroi de mandat à la firme Aquatech
17. Tracteur New Holland 2001 (MC 28) – Disposition

**AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

18. Avis de motion — Règlement 2015-587 sur la tenue des séances du conseil

**ACCEPTATION DES ACHATS**

19. Acceptation des comptes
20. Rapports des salaires nets – 2015-08
21. Déboursés de plus de 5 000 \$

22. VARIA
23. Période de questions portant sur des sujets d'intérêt collectif
24. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**14 SEPTEMBRE 2015**

**2015-09-14.01**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**2015-09-14.02**

**RAPPORT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Le maire et les conseillers font un rapport des différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

**2015-09-14.03**

**CONCOURS «NORTH HATLEY, VILLAGE FLEURI» - DÉVOILEMENT DES NOMS DES GAGNANTS ET REMISE DES PRIX**

ATTENDU la tenue du concours "NORTH HATLEY, VILLAGE FLEURI »;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite récompenser l'effort de citoyens qui ont contribué d'une manière significative à l'embellissement du village;

ATTENDU QU'il y avait trois (3) catégories, soit: résidences, commerces et paniers suspendus et boîtes à fleurs;

ATTENDU QU' à la fin du mois de juillet, les juges ont sillonné les rues du village afin de déterminer les lauréats;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE les lauréats reçoivent sous forme de certificats cadeau échangeables dans les commerces de North Hatley les montants suivants : pour les catégories résidences et commerces, un montant de 150 \$ pour la 1<sup>ère</sup> position, un montant de 100 \$ pour la 2<sup>ème</sup> position et un montant de 50 \$ pour la 3<sup>ème</sup> position et qu'un montant de 50 \$ soit remis aux lauréats de la catégorie paniers suspendus et boîtes à fleurs;

QUE les lauréats soient :

**Catégorie résidentielle**

1 <sup>ère</sup> place	Faith Mc Clellan John Francis LeBaron
2 <sup>ème</sup> place	Richards Williams Nairn
3 <sup>ème</sup> place	Béatrice Jobin

**Catégorie commerciale**

1 <sup>ère</sup> place	Manoir Hovey
2 <sup>ème</sup> place	Suites North Hatley (Frédéric Landry)
3 <sup>ème</sup> place	Boutique Emporium

**Catégorie paniers suspendus et boîtes à fleurs**

1 <sup>ère</sup> place	Lina Gosselin
2 <sup>ème</sup> place	Georgette Gravel Serge Boutet
3 <sup>ème</sup> place	Lise Lafontaine Serge Rodrigue

QUE la Municipalité félicite ces lauréats, de même que tous les citoyens dont les efforts ont contribué au charme reconnu du Village et les encourage à poursuivre dans le même sens l'an prochain.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**14 SEPTEMBRE 2015**

**2015-09-14.04**

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Vingt-deux (22) citoyens et 1 journaliste sont présents dans l'audience.

**INTERVENANTS**

**OBJET**

P. St-Pierre, chemin Sherbrooke

Demande de démolition au 4275, chemin Magog

D. Watt, 4010 chemin Magog

Présence d'un hélicoptère au terrain de balle

**2015-09-14.05**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**2015-09-14.06**

**CORRESPONDANCE**

La correspondance a été remise aux membres du conseil.

**2015-09-14.07**

**SÛRETÉ DU QUÉBEC – PAIEMENT DE LA FACTURE SANS LES INTÉRÊTS**

ATTENDU QUE lors de la séance du 6 juillet 2015, le conseil a adopté une résolution à l'effet de surseoir aux paiements des factures pour les services policiers de la Sûreté du Québec (SQ), jusqu'à ce que le Gouvernement du Québec respecte la clause relative à la construction d'un poste de la SQ sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE lors de la séance régulière tenue le 19 août dernier, les représentantes de la Société québécoise des infrastructures (SQI) ont informé les membres du conseil de la MRC que le Secrétariat du Conseil du Trésor a autorisé la solution visant la location auprès de la MRC de Memphrémagog d'un nouveau poste de la SQ, à construire par la MRC et exploité par la SQI;

ATTENDU QU'après discussion avec les représentantes de la SQI, le conseil de la MRC a accepté le principe d'être le promoteur et de construire un poste abritant les effectifs du territoire de la MRC et le poste autoroutier de la SQ et qu'il a signifié son intérêt à entamer, sans délai, les négociations avec la SQI afin de convenir des conditions de réalisation;

ATTENDU QUE le processus prévu devrait conduire à la livraison d'un poste dans un horizon de 30 mois;

ATTENDU QUE ces éléments satisfont aux conditions de suspension des paiements des factures pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE récemment la municipalité a reçu un relevé de compte pour les services de la Sûreté du Québec avec un montant distinct pour des intérêts;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC desservies par la Sûreté du Québec ont toujours payé le montant total des factures alors que les services rendus étaient déficients dans la mesure où des milliers d'heures perdues en déplacement entre le territoire de la MRC et le poste situé à Sherbrooke ont privé les citoyens d'une présence policière à laquelle ils étaient en droit de s'attendre en raison des sommes payées;

ATTENDU QUE ces milliers d'heures perdues en déplacement représentent des centaines de milliers de dollars payés en trop pour une présence policière inadéquate;

ATTENDU QUE le conseil juge, dans ce contexte, déplacé et inconvenant de la part du ministère de la Sécurité publique de facturer des montants d'intérêts pour une facture associée à des services rendus dans le cadre d'une entente non respectée par le ministère de la Sécurité publique lui-même depuis 8 ans;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**14 SEPTEMBRE 2015**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'autoriser le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec figurant au relevé de compte sans le montant des intérêts qui y est ajouté;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, au député d'Orford, monsieur Pierre Reid, au directeur général de la Sûreté du Québec, monsieur Martin Prud'homme, ainsi qu'à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

**2015-09-14.08**

**INSALUBRITÉ MORBIDE – PROTOCOLE DE COLLABORATION ENTRE LE CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE MEMPHRÉMAGOG ET LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG – NOMINATION D'UN RÉPONDANT**

ATTENDU QUE le 2 février dernier, par sa résolution 2015-02-02.06, la municipalité a adhéré au protocole de collaboration entre le Centre de Santé et de Services Sociaux de Memphrémagog et les municipalités de la MRC de Memphrémagog pour faciliter les interventions dans des situations d'insalubrité morbide;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un répondant de la municipalité aux fins de ce protocole;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR NORMAND JOLICOEUR  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

DE nommer monsieur Carl Rodrigue, inspecteur en bâtiment, comme répondant pour la Municipalité du Village de North Hatley;

ADOPTÉE

**2015-09-14.09**

**LÉGION ROYALE CANADIENNE SUCC. 242, UNITED – DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXE FONCIÈRE**

ATTENDU QUE la Légion royale canadienne succ. 242, United, a présenté une demande à la Commission municipale du Québec (CMQ-65465), le 10 juillet dernier, en vue d'une reconnaissance aux fins d'une exemption de toute taxe foncière, dont copie a été transmise à la municipalité pour consultation;

ATTENDU QUE cette demande vise à reconnaître l'organisme mentionné en titre aux fins d'exempter de toutes taxes foncières l'immeuble situé au 95, rue Jackson Heights à North Hatley et dont cet organisme est le seul utilisateur;

ATTENDU QUE la municipalité doit donner son avis dans les 90 jours de la demande de la Commission;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la municipalité ne s'objecte pas à la demande formulée et en informe la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

**2015-09-14.10**

**PERMIS SUJET À UN PIIA – 330, CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 2 septembre 2015;

ATTENDU QU'une demande a été faite pour l'installation d'une enseigne sur poteau sur la structure existante au 330, chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE les propositions de deux enseignes rencontrent les critères d'évaluation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturaux ainsi que les normes au règlement de zonage de la municipalité;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**14 SEPTEMBRE 2015**

ATTENDU la recommandation favorable du CCUP;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE

**2015-09-14.11**

**PERMIS SUJET À UN PIIA – 4090, CHEMIN MAGOG**

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 2 septembre 2015;

ATTENDU QU'une demande a été faite pour la restauration du bâtiment accessoire (garage) et l'agrandissement du balcon de la résidence principale du côté gauche;

ATTENDU QUE le bâtiment (garage) bénéficie de droits acquis. L'emplacement et l'emprise au sol seront et devront être les mêmes qu'actuellement.

ATTENDU QUE l'aspect architectural du bâtiment rénové s'insère bien dans son environnement et a été approuvé. Une analyse a été faite et tous les critères sont respectés;

ATTENDU QUE le projet doit correspondre aux normes de la réglementation en vigueur lors du dépôt final du projet;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE

**2015-09-14.12**

**PERMIS SUJET À UN PIIA – LOT 4 029 020, RUE RUBLEE**

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 2 septembre 2015;

ATTENDU QU'une demande a été faite pour la construction d'un bâtiment principal sur le lot 4 029 020, rue Rublee;

ATTENDU QUE les travaux rencontrent en grande partie les critères d'évaluation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturaux de la municipalité;

ATTENDU QU'EN rapport au critère volumétrie, il est spécifié que la volumétrie des bâtiments doit s'inspirer fortement des caractéristiques volumétriques des bâtiments du secteur avoisinant;

ATTENDU QUE les voisins immédiats ont des résidences de deux (2) étages et que celle proposée a un seul étage;

ATTENDU QUE l'implantation, l'aspect architectural et le choix des matériaux ont été approuvés et s'intégreront mieux avec les ajustements suggérés suivants :

- QUE le garage attaché à la résidence soit à la droite du bâtiment au lieu d'être à la gauche;
- QU'il y ait ajout de fenestration dans la partie avant du bâtiment afin d'améliorer le traitement en façade;
- QUE l'emplacement du bâtiment soit modifié par une légère rotation vers le nord-est;
- QUE la hauteur du bâtiment soit augmentée en rehaussant le terrain.

ATTENDU QUE le projet doit correspondre aux normes de la réglementation en vigueur lors du dépôt final du projet;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**14 SEPTEMBRE 2015**

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP conditionnellement au respect des modifications demandées aux propriétaires.

ADOPTÉE

**2015-09-14.13**

**PERMIS SUJET À UN PIIA – 4275, CHEMIN MAGOG**

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 2 septembre 2015 ;

ATTENDU la présentation d'une demande de démolition du bâtiment;

ATTENDU le piètre état de ce bâtiment, de type vernaculaire (3 saisons), construit dans les années 1920, qui confirme une absence d'entretien depuis quelque- temps;

ATTENDU QUE la réglementation actuelle (zonage et PIIA) ne comporte aucune prescription (démarche, critères, etc.) permettant de traiter telle demande;

ATTENDU QUE le CCUP souhaite obtenir un avis juridique en vue du traitement de cette demande;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil demande un avis juridique afin de pouvoir compléter l'étude du dossier.

ADOPTÉE

**2015-09-14.14**

**VÉRIFICATION DES BORNES INCENDIE – OCTROI DE MANDAT À LA FIRME AQUA DATA**

ATTENDU QUE dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risque en sécurité incendie, la municipalité doit procéder à une évaluation de la capacité hydraulique des bornes incendie;

ATTENDU QU'une vérification annuelle des bornes incendies est nécessaire;

ATTENDU qu'il est opportun de réaliser une inspection conjointe des bornes du village de North Hatley et du Canton de Hatley;

ATTENDU l'offre de services obtenu de la firme Aqua Data ayant réalisé les dernières inspections;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR NORMAND JOLICOEUR  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le mandat soit octroyé à la firme Aqua Data, pour un montant maximal de deux mille sept cent cinquante dollars (2 750 \$), plus les frais de transport au coût de soixante-cinq dollars l'heure (65 \$/ l'heure), le tout taxes en sus, selon les conditions prévues à la proposition 1 de l'offre de services du 23 février 2015;

QUE le coût du service soit partagé entre les deux municipalités au prorata du nombre de bornes se trouvant sur chacun des territoires;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-01-529.

ADOPTÉE

**2015-09-14.15**

**MRC DE MEMPHRÉMAGOG - AUTORISATION DE RENDRE ACCESSIBLES LES DONNÉES INSCRITES AU PORTAIL GMR DE RECYC-QUÉBEC**

ATTENDU QUE le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Memphrémagog est entré en vigueur le 21 janvier 2014;

ATTENDU QUE le PGMR intègre différents indicateurs de suivi pour mesurer l'atteinte des objectifs et que des rapports annuels ainsi qu'un bilan intérimaire doivent être réalisés;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**14 SEPTEMBRE 2015**

ATTENTU QUE plusieurs données nécessaires à la réalisation de ces rapports sont déjà transmises par les municipalités à Recyc-Québec via le portail GMR afin de calculer la compensation de leurs dépenses admissibles liées à la collecte des matières recyclables;

ATTENDU QUE Recyc-Québec ne peut transférer ces données à une tierce partie sans l'autorisation de la municipalité;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR NORMAND JOLICOEUR  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise Recyc-Québec à donner à la MRC de Memphrémagog l'accès aux données inscrites par la municipalité au portail GMR.

ADOPTÉE

**2015-09-14.16**

**RÈGLEMENT SUR LES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – OCTROI DE MANDAT À LA FIRME AQUATECH**

ATTENDU les nouvelles obligations des municipalités en vertu du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, le tout, rétroactif à 2014;

ATTENDU la nécessité d'élargir le mandat de la firme Aquatech dont les services sont retenus par la municipalité pour l'opération du site de traitement afin de rencontrer ces nouvelles obligations;

ATTENDU l'offre de services obtenus de la firme Aquatech pour la réalisation du mandat;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR NORMAND JOLICOEUR  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le mandat soit octroyé à la firme Aquatech, pour un montant de mille deux cent soixante dollars (1 260 \$) par an, taxes en sus, selon les conditions prévues à l'offre de services du 1<sup>er</sup> septembre 2015;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-413-00-526.

ADOPTÉE

**2015-09-14.17**

**TRACTEUR NEW HOLLAND 2001 (MC 28) – DISPOSITION**

ATTENDU QUE la municipalité n'utilise plus son tracteur New Holland 2001 (MC 28) et souhaite s'en départir;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le Directeur général et Secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder à une mise en vente dudit tracteur, selon la meilleure offre reçue, dans son état actuel, tel que vu, sans garantie aucune.

ADOPTÉE

**2015-09-14.18**

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT 2015-587 SUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL**

Je, PAULINE FARRUGIA, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement 2015-587 sur la tenue des séances du conseil, abrogeant le règlement 2003-461.

L'objet du règlement vise à préciser davantage les règles régissant la tenue des séances régulières et spéciales du conseil.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**14 SEPTEMBRE 2015**

**2015-09-14.19      ACCEPTATION DES COMPTES**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 8 septembre 2015 par le Service de trésorerie :

Comptes réguliers au 8 septembre 2015:	<b>262 918,36 \$</b>
Paiement par prélèvement :	<b>38 412,30 \$</b>

ADOPTÉE

**2015-09-14.20      RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2015-08**

10 employés :	<b>20 794,71\$</b>
---------------	--------------------

ADOPTÉE

**2015-09-14.21      DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000 \$**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'autoriser les achats suivants d'un montant supérieur à 5 000 \$ :

FOURNISSEURS	DATE	FACTURE	MONTANT
<b>ENTREPRISES BRUCE STODDARD (LES)</b>			
ENT. AQUEDUC - RUE WADLEIGH	2015-07-01	2280	448,40 \$
ENT. PLUVIAL - CHEMIN DU LAC (URGENCE)	2015-07-01	2281	4 721,45 \$
ENT. USINE D'ÉPURATION	2015-07-01	2286	3 223,90 \$
ENT. PLUVIAL (URGENCE)	2015-07-01	2287	4 288,28 \$
ENT. PLUVIAL - RUE RUBLEE (URGENCE)	2015-07-01	2288	2 093,98 \$
ENT. PLUVIAL - RUE SEGUIN (URGENCE)	2015-07-01	2289	2 442,65 \$
ENT. PLUVIAL - 3123, 3125 ET 3127 CAPELTON (URGENCE)	2015-07-15	2290	6 947,94 \$
ENT. PLUVIAL	2015-07-15	2291	- \$
ENT. PLUVIAL - RUE RUBLEE (URGENCE)	2015-06-30	2304	2 394,64 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>26 561,24 \$</b>
			<b>Taxes incluses</b>
 <b>PAVAGE LAVALLÉE &amp; TANGUAY INC</b>			
PAVAGE DIVERSES RUES	2015-08-31	1030	7 008,88 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>7 008,88 \$</b>
			<b>Taxes incluses</b>
 <b>SERVICES EXP INC. (LES)</b>			
PPU ET GESTION DE LA ZONE INONDABLE - HONORAIRE AU12 MAI 2015	2015-08-25	274417	10 244,27 \$
PPU ET GESTION DE LA ZONE INONDABLE - HONORAIRE AU15 MAI 2015	2015-08-25	274419	1 126,76 \$
PPU ET GESTION DE LA ZONE INONDABLE - HONORAIRE AU12 JUIN 2015	2015-08-25	274420	1 876,39 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>13 247,42 \$</b>
			<b>Taxes incluses</b>

ADOPTÉE



**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**14 SEPTEMBRE 2015**

**2015-09-14.22**

**VARIA**

**2015-09-14.23**

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT COLLECTIF**

INTERVENANTS	OBJETS
D. Cyr, 1005 Massawippi	Pavage suite à la construction de l'usine de filtration
P. St-Pierre, 625 chemin Sherbrooke	Complexité et séquence d'adoption du plan de gestion de la zone inondable et du PPU
M. Rochette, 185 Jones	Championnat de longboard
P. St-Pierre, 625 chemin Sherbrooke	Limites du PPU réf. marina- réponse à suivre Rencontres avec R. Laliberté (contenus)- réponse à suivre
M. Grayson, 1085 chemin Massawippi	Nouvelles du conseil (affirmation du conseil)- réf. prochaine édition
M. Rochette, 185 Jones	Report du scrutin partiel
N. Benoît, 820 Chemin Sherbrooke	Projet de construction de la rue Rublee
P. St-Pierre	Participation au congrès de la FQM Frais de traduction du PPU
M. Grayson	Participation de la municipalité au colloque de Bleu Massawippi
D. Cyr	Projet d'antenne de Bell Mobilité
D. Watt, 4010 Magog	Usine de filtration- protocole en cas d'éclosion de cyanobactéries

**2015-09-14.24**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 12 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

**SUR PROPOSITION D'UNEMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS-GERRISH  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

Que la présente séance soit levée et fermée.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Michael Page  
Maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Décary  
Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Michael Page, atteste que  
la signature du présent procès-verbal  
équivalut à la signature par moi de  
toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.